Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260908-126CLASSMPB-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 02/09/2026
Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le huit septembre deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41 **Présents : 34** **Votants** : Contres : Abstentions :	**Présent :** **BLERUAIS** : / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian/ **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Excusés / Absents : 07	**Excusés :** LECHEVESTRIER Daniel, CHICOINE Daniel, QUINTIN Jenny, ROUYER Gael, CRESPEL Vincent, GLOTIN Michel, BOHANNE Jean-François **Absents :**
Pouvoirs : 05	**Pouvoirs :** CHICOINE Daniel à MÉAL Lydie, QUINTIN Jenny à PALARIC Vincent, ROUYER Gael à LESNÉ Hervé, GLOTIN Michel à VITRE Didier, BOHANNE Jean-François à LETARD Véronique

Délibération n° : 2026-126-BlR
Thème : Syndicats
Titre : Pays de Brocéliande Désignation des représentants de la Communauté de communes à la Commission Santé/Autonomie
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Le Président rappelle que le Pays de Brocéliande s'appuie sur plusieurs commissions thématiques associant les élus des collectivités membres afin de conduire les réflexions et les actions engagées à l'échelle du territoire.

Il rappelle ensuite que le Pays de Brocéliande porte le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Brocéliande, dispositif partenarial conclu notamment entre l'Agence régionale de santé Bretagne, les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels.

La Commission Santé/Autonomie constitue l'instance en charge de faciliter la mise en œuvre opérationnelle du CLS, d'assurer la coordination des actions déployées sur l'ensemble du territoire, apporter une contribution réciproque aux actions portées par les communes, EPCI et Pays de Brocéliande...

Chaque Communauté doit y être représentée par au moins un élu, idéalement deux.
Il est précisé qu'un siège est également attribué aux CCAS des pôles de centralité du Pays de Brocéliande, à savoir Montauban-de-Bretagne et Saint-Méen-le-Grand pour ce qui concerne la CCSMM. À ce titre, les personnes qui seront désignées pour représenter les CCAS concernés sont M. DAVID Lilian pour le CCAS de Montauban-de-Bretagne et Mme LE PAPE Marie-Hélène pour le CCAS de Saint-Méen-le-Grand.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260908-126CLASSMPB-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de communes ;
Vu les statuts et les modalités de fonctionnement du Pays de Brocéliande ;
Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la Communauté de communes au sein de la Commission Santé et Services du Pays de Brocéliande ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉSIGNE pour représenter la Communauté de communes au sein de la Commission Santé/Autonomie du Pays de Brocéliande :**
  - **M. Mickael LE BOUQUIN**
  - **Mme Marie-Hélène FRENOY**

- **AUTORISE le Président à notifier cette désignation au Pays de Brocéliande et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 10/09/2026
Qualité : Par le président